

Nous vivons des heures difficiles

Nous assistons actuellement à un affrontement décisif entre l'Etat du Québec et les enseignants.

Le gouvernement Johnson, devant la gravité de la situation, a décidé de passer à l'action en présentant à la législature provinciale, un projet de loi qui mettra un terme à cette épidémie de grèves d'enseignants qui sévit au Québec.

Ce bill assurerait le droit de l'enfant à l'éducation et instituerait un nouveau régime de convention collective. Une fois adopté, ce bill forcerait les enseignants à reprendre leur travail 48 heures après et prolongerait certaines conventions collectives jusqu'au 30 juin 1968 et permettrait de mettre en place un mécanisme en vue de la négociation à l'échelle provinciale.

En d'autres termes, cela signifierait que le droit de grève serait retiré aux enseignants pour une période de 18 mois.

Les enseignants ont violemment réagi à ce projet gouvernemental qu'ils considèrent comme étant nettement inacceptable. 12.000 travailleurs québécois ont envahi la Vieille Capitale dimanche pour marquer leur opposition à ce projet de loi. Hier, les représentants de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec rencontraient le premier ministre Johnson pour lui demander de suspendre l'étude du bill 25 et proposer une trêve de 72 heures.

Au moment d'écrire ces lignes, la situation demeurait toujours confuse et nous ignorions quel accueil le premier ministre avait fait à la demande de la CIC.

Pour notre part, nous approuvons la décision gouvernementale d'établir une loi d'exception, dont la première conséquence serait le retour en classe des élèves. Cette décision s'im-

pose sans l'ombre d'un doute. Par ailleurs, nous estimons qu'il serait parfaitement injuste que les enseignants soient pénalisés pour avoir exercé un droit, le droit de grève qui leur avait été accordé par le gouvernement. C'est pourquoi nous croyons que la CIC est amplement justifiée d'exiger une indemnisation pour la suspension de l'exercice du droit de grève. La seule indemnisation juste et raisonnable qui s'imposerait dans les circonstances serait que les enseignants reçoivent leur plein salaire pour les jours de grève.

L'opposition aura un rôle important à jouer au cours des prochains jours. Nos législateurs se doivent de présenter un front commun pour conjurer la crise actuelle. Il ne faudrait surtout pas que le parti libéral tente par des manœuvres habiles de tirer profit de la situation sur le plan électoral. Il est vrai que l'opposition a le devoir d'apporter des suggestions susceptibles d'améliorer le bill 25. Mais, elle risquerait de déclencher une véritable crise en voulant laisser assumer entièrement la responsabilité au gouvernement Johnson. Bien plus, nous pourrions nous retrouver en face d'une élection générale, ce qui, il va sans dire, ne serait pas souhaitable pour personne dans les circonstances.

Nous reconnaissons que la pilule est difficile à avaler pour les enseignants et même pour tous les syndiqués. Mais dans un tel état de crise, nos législateurs se doivent de prendre leurs responsabilités, autrement nous pourrions nous retrouver en pleine anarchie. Mais en même temps, nos législateurs ont un devoir à remplir et c'est celui de donner justice aux enseignants. Si ces derniers doivent faire des sacrifices, ils ne doivent pas être les seuls à payer les pots cassés.

Sylvio ST-AMANT

Travailleurs et conservateurs d'accord

La disparition du parti libéral en Grande-Bretagne est presque un fait accompli. M. Jo Grimond, un chef de grande valeur, vient de renoncer à son poste. Après une expérience de quelques années, il n'a plus l'espoir que le parti libéral puisse compter dans la vie politique de son pays et l'influencer.

Ses deux millions et demi d'adhérents atteignent leur maximum de puissance parlementaire aux dernières élections générales, en faisant élire une douzaine de députés dans une Chambre qui en compte 630. C'était un succès relatif puisque aux élections générales précédentes, le parti libéral avait rarement réussi à faire élire six de ses candidats. A plusieurs reprises, particulièrement à des élections complémentaires, il a semblé gagner en popularité, mais ce fut toujours gain éphémère.

Le parti libéral avait, au cours des quarante dernières années, placé toute sa confiance pour un regain de puissance aux Communes dans l'adoption par la Grande-Bretagne d'un système de représentation proportionnelle.

Ce système est en vigueur dans pratiquement toutes les démocraties de l'Europe occidentale. Ses modalités peuvent varier d'un pays à l'autre mais nulle part on ne le rejette. Il joue depuis longtemps en France, en Allemagne occidentale, en Italie, en Suisse, dans tous les pays scandinaves.

Il tend en principe à assurer à tout groupe politique une représentation parlementaire conforme à son importance numérique au sein de la nation.

Feu F.D. Monk, député de Jacques-Cartier, légiste et grand démocrate, s'en était fait le champion au Canada il y a une cinquantaine d'années, mais nos deux partis traditionnels firent la sourde oreille à toutes les réformes mises

de l'avant par l'un des plus remarquables parlementaires de l'époque.

Le Canada, tout comme la Grande-Bretagne, en est demeuré au système de scrutin à tour avec majorité simple. Celui-ci est de sa nature fatal à tout groupe indépendant. Ce dernier ne saurait connaître que des miettes de succès.

C'est en 1932 que la situation du parti libéral anglais tourna au pire. Une scission venait de se produire dans ses rangs. D'un autre côté, la montée du parti travailliste s'accroissait rapidement. En somme, la scission et le progrès du parti travailliste constituaient les deux maîtres-mots de l'état qui allait réduire à l'impuissance le parti jadis si puissant de Lloyd George.

Au cours des dix dernières années, le chef du parti libéral, M. Jo Grimond s'usa à tenter de convaincre d'abord M. MacMillan, puis son successeur Sir Alec Home qu'en toute justice démocratique ils devaient donner à l'Angleterre un système de représentation proportionnelle.

Il n'a point connu plus de succès auprès de M. Harold Wilson, chef du parti travailliste et premier ministre de la Grande-Bretagne.

Les deux grands partis continuent à croire à la valeur du système de scrutin à tour unique. Ils représentent pour eux un élément de stabilité.

Ils se rendent parfaitement compte qu'un système de représentation proportionnelle permettrait aux libéraux de s'assurer de 75 à 90 députés aux Communes. On comprend l'accord des travaillistes et des conservateurs pour ne rien changer au régime.

Et devant l'inutilité de ses efforts, M. Grimond se refuse à lutter plus longtemps pour une cause qu'il sait perdue.

Hector HEROUX

Feu vert à John Robarts

Le chef du parti progressiste-conservateur, M. Diefenbaker a subi une nouvelle rebuffade en fin de semaine alors que l'exécutif du parti a décidé que la convention pour le leadership du parti conservateur aura lieu à Toronto entre le 6 et le 9 septembre.

Cette défaite vient donc s'ajouter à une longue liste d'humiliations que subit depuis quelques années le vieux lion des Prairies. Il y a quelques semaines, M. Diefenbaker avait manifesté le désir qu'une convention ait lieu incesamment, dans l'espoir, semble-t-il, de surprendre ses adversaires éventuels à la direction du parti.

L'homme aux sept vies s'est rallié à cette décision, mais non sans provoquer une nouvelle fissure dans la scission déjà existante au sein du parti. En effet, il a déclaré, en apprenant cette décision que la date choisie avait dictée par ceux qui désiraient cette convention après une élection provinciale. Il n'a pas élaboré davantage, mais il est nettement évident qu'il visait l'Ontario et le premier ministre de cette province M. John Robarts.

Nous devons reconnaître en toute justice que les allégations de M. Diefenbaker sont loin de sonner faux. Cette décision de ne tenir cette convention qu'en septembre, permettra à M. Robarts de s'inscrire dans la course à la chefferie, ce qui aurait été impossible si cette convention avait eu lieu au cours des prochains mois.

On sait que le premier ministre de l'Ontario doit tenir des élections générales dès le printemps. Pour l'instant, il s'agit là de sa préoccupation première. Si son parti est représenté au pou-

voir, ce qui ne semble pas faire tellement de doute, il serait alors disponible en septembre.

M. Robarts n'a jamais fait connaître officiellement son intention de succéder un jour à M. Diefenbaker. Il s'est contenté jusqu'à présent à laisser courir la rumeur, se gardant bien de la démentir catégoriquement. Par ailleurs, l'on sait parfaitement bien que de fortes pressions s'exercent sur lui pour qu'il accepte de se laisser embriquer.

Définitivement, il faut l'admettre les autres candidats à la chefferie du parti conservateur, MM. Davie Fulton, George Hees et Alvin Hamilton, ne font pas le poids. D'abord, M. Fulton a un premier échec à son compte alors qu'il a dû s'incliner devant M. Diefenbaker lors de la convention de 1956. Il a ensuite à son passif un autre échec. En effet après avoir quitté le parti conservateur fédéral, il a lamentablement échoué dans sa tentative de renflouer le parti conservateur de la Colombie-Britannique ne réussissant même pas à se faire élire. M. Hees qui a déjà joué d'un grand prestige n'arrive pas à se débarrasser de sa réputation de "play boy". La triste histoire Munsinger à laquelle il a été mêlé bien indirectement lui est devenue un boulet qu'il doit trainer malgré lui. Quant à M. Hamilton, on ne voit pas trop bien comment il pourrait s'imposer, surtout qu'il rencontrerait que peu d'appui des Québécois.

M. John Robarts apparaît donc comme l'homme de l'heure pour les conservateurs. Sa participation à la convention de septembre signifierait le départ définitif de M. Diefenbaker.

Sylvio ST-AMANT

le son de cloche DE NOS LECTEURS

Ventes à pression

Monsieur le Rédacteur,

La semaine dernière, partie pour faire des achats au centre de la ville (à Drummondville), j'en suis revenue très révoltée.

Ayant besoin d'un manteau sport, j'entre dans un magasin où les vendeuses sautent sur nous pour nous montrer leur marchandise. Sans trop m'en apercevoir, on m'enlève presque mon manteau pour m'en faire essayer d'autres. "Oh, madame, celui-ci vous va à merveille; il vous donne ce petit quelque chose de personnel et de charme". Tandis que je me regarde et que j'ai l'air d'un clown: "Profitez-en madame, en février tout est réduit de moitié". Je veux bien bénéficier des ventes de février, à condition que la marchandise soit à mon goût.

De peines et de misères, je réussis à m'approcher de la porte de sortie et là, les vendeuses sont fâchées parce que je n'achète pas. Pour être polie, je dis que je vais repasser: "Oh! madame, il n'en reste pas beaucoup à votre grandeur. Vous allez peut-être être déçue". Ouf! merci et bonjour, enfin, je suis dehors.

Fâchée de ma première expérience, je tente ma chance à la porte voisine. Ici, il y a un peu plus de calme. "Est-ce qu'on vous a répondu?" Alors, je vois que le même manège recommence, qu'on veut m'imposer des goûts, dans le seul but de vendre. Mais j'ai ma petite expérience. Je regarde un peu, mais je n'endors aucun manteau pour sortir plus vite du magasin.

Pourtant, j'ai besoin d'un manteau. Ce n'est pas que je sois si difficile, mais quand même.

Après cette tournée, j'ai visité encore plusieurs magasins, étant plus ou moins bien reçue et enfin, j'ai trouvé ce que je voulais.

Ma critique n'est pas contre la marchandise offerte, mais contre cette sollicitation exagérée ou cette insouciance qui vous met mal à l'aise en franchissant le seuil de ces établissements. Cela vous empêche même d'y retourner par la suite, en sachant ce qui vous attend.

Mme J. Bergeron, 1502 rue St-Aimé, Drummondville-Sud.

Au pays des raquettes

Shawinigan, le 7 février 1967 M. le Rédacteur,

Comme des milliers de gens de la "Mauricie", je suis depuis toujours, les poèmes engendrés par la construction du pont sur le St-Laurent, et la construction de l'autoroute sur la rive nord.

Mais, à mon humble avis, il aurait été tout-à-fait illogique de faire "aboutir" ce fameux pont dans la cité de Lavolette, comme il le serait de vouloir y faire passer l'autoroute!! Quand on a vu (sur votre journal) que des pères de famille doivent chasser leurs raquettes pour chercher du lait à leurs enfants, et les photos avec des légendes laissant croire que vous habitez au "Pôle Nord", vraiment, vous êtes tous aussi illogiques de vouloir forcer les cinq à six millions de Québécois à s'engouffrer dans votre "entonnoir". Ne trouvez-vous pas chers "Trifluviens" qu'il y a assez de vous de souffrir ainsi sans chercher à nous embarrasser tous dans le même bateau ou — sur les mêmes raquettes!!

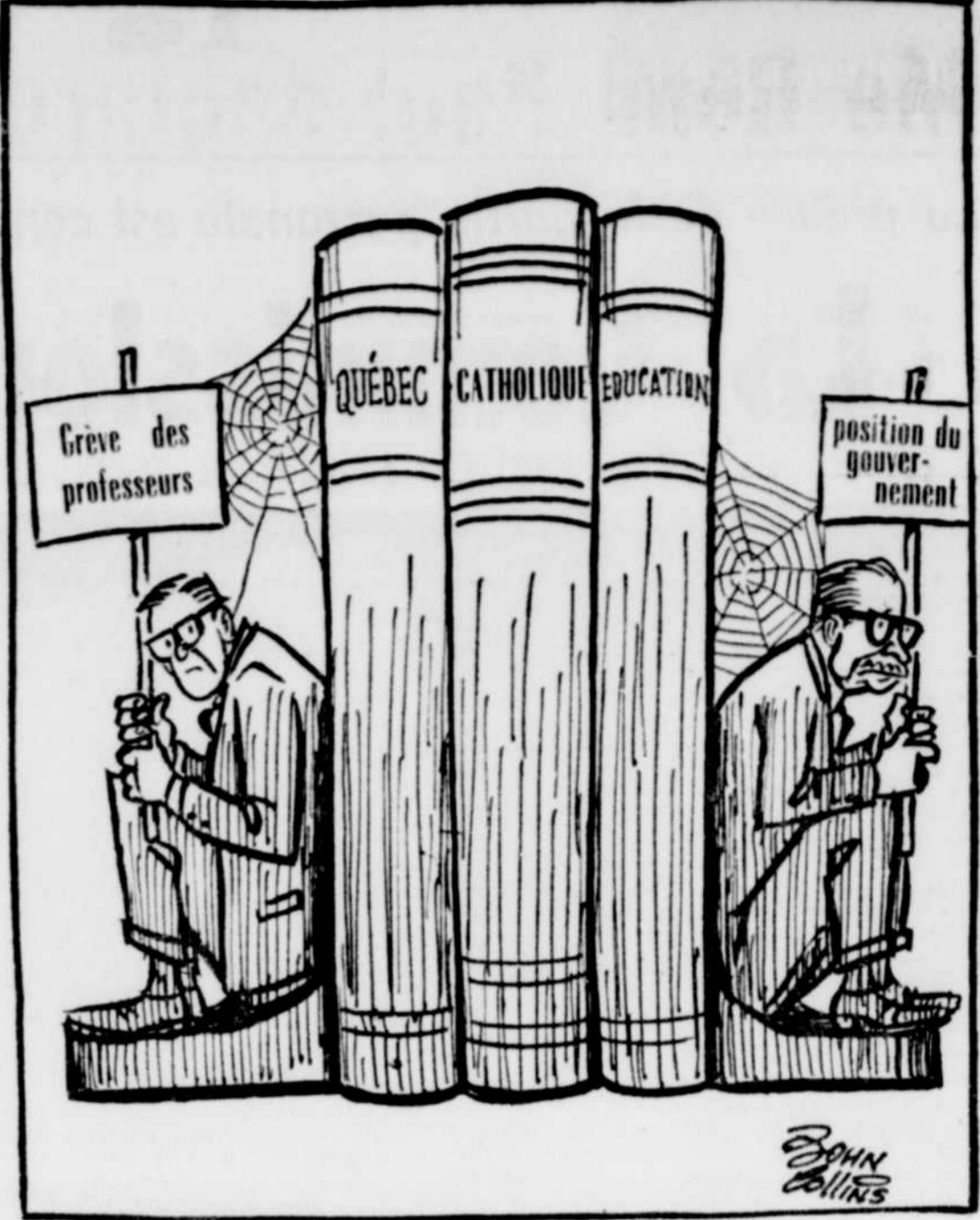
De toute évidence, l'autoroute devrait passer à mi-chemin entre Trois-Rivières et Shawinigan, ou encore, à la hauteur des "Vieilles Forges", car dans cette alternative, pas d'expropriations coûteuses pour les contribuables payeurs de taxes, mais aussi point de "grillage" pour certains politiciens de petite envergure.

En cette occasion, il me fait plaisir de souligner toute l'admiration que nous de la région de la "Mauricie" (pas seulement une ville) avons pour ce vieux batailleur de renom qu'est le Ministre Bellemare, et qui à la manière de Salomon, saura bien trouver la solution idéale pour satisfaire (un peu) tout le monde.

En terminant, la route 19 est toujours là pour ceux qui veulent aller au "Cap-de-la-Madeleine" y faire leur obole pour faveurs obtenue!!! et pour les sportifs, à Trois-Rivières, pour une randonnée en raquettes!!!

Sans rancune, D'un groupe d'amis Par Phi. Gaudreault, Shawinigan.

Sylvio ST-AMANT



Appui-livres

Colloque sur le socialisme au Québec

M. Fernand Dumont suggère de faire de l'Etat le pouvoir déterminant au Québec

MONTREAL (PC) — Un sociologue de l'Université Laval, M. Fernand Dumont, a proposé aux socialistes québécois des modèles d'action au cours du dernier colloque sur le socialisme organisé par l'Association générale des étudiants de la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal.

"Il faut barrer la route, a-t-il dit, à une nouvelle bourgeoisie canadienne-française, en démasquant la structure qu'on tend à associer au pouvoir, c'est-à-dire les corps intermédiaires et enfin, tout faire pour que l'Etat du Québec se dégage provisoirement, au milieu de toutes nos confusions, comme le pouvoir déterminant".

Depuis les débuts de la révolution tranquille, selon M. Dumont, l'opinion est essentiellement mouvante. Tout est remis en question et tout prend le visage de la gauche. Nous nous sommes tous entraînés dans des combats douteux dans des maintenant faire le point et rejoindre la hanse du changement et les vieilles intentions du socialisme. Pour cela, il faut que les groupes soient mis en présence pour qu'ils soient contraints de se définir par rapport à des objectifs et des sacrifices à long terme. Outre la planification qui nous est nécessaire, nous avons besoin en plus, à cause de conditions qui nous sont propres, telles celles d'un peuple pauvre et tourmenté depuis des siècles et renvoyé sans cesse d'un peuple pauvre et tourmenté depuis des siècles et renvoyé sans cesse d'une explication idéologique à une autre, nous avons besoin, a affirmé le conférencier, d'un foyer de discussion collective sur la construction de l'avenir.

La bourgeoisie

La bourgeoisie nationale, à cause de son infériorité séculaire, a cessé de nous hypnotiser, a poursuivi M. Dumont, et nous ne voyons pas où elle pourrait se situer dans un effort collectif pour sortir de notre pauvreté nationale. Mais le danger d'une résurgence de cette petite éite autochtone

Trouvée morte dans un congélateur

VALLEYFIELD (PC) — Une femme de 47 ans, Mme Renaud Letarte, a été trouvée morte samedi matin par son mari, à l'intérieur d'un congélateur, dans le sous-sol de sa maison.

Mme Letarte, qui était la mère de deux enfants, était disparue depuis quatre jours lorsque son mari a découvert son corps.

La Sûreté municipale de Valleyfield enquête dans cette affaire. Il n'a pas encore été déterminé si Mme Letarte est morte accidentellement ou si elle s'est suicidée, ou encore, si elle a été assassinée.

Les stratégies bourgeoises ont profité d'un changement de perspective quant aux pouvoirs économiques et du renforcement du pouvoir politique. L'idéologie à la mode des corps intermédiaires en est une illustration frappante. Cette idéologie, en plus de contribuer à entretenir une conception superficielle de la participation sociale, est un réel danger pour le pouvoir encore fragile de l'Etat.

La technocratie

Dans la conjoncture actuelle au Québec, de continuer le sociologue, la seule solution c'est l'Etat. Il faut bien reconnaître qu'il présente des déficiences; les jeux des partis, à première vue, ne laisse pas de susciter des réticences. Mais, par bonheur, un autre phénomène, celui de la continuité dont on a été témoin entre le dernier et le présent régime et qui dépasse la parenté des clientèles des partis politiques. Cette continuité est moins le fait des partis que de l'appareil technocratique qui se trouvait en place.

En effet, cette frêle et jeune technocratie est le seul groupe influent qui incarne d'une façon précise, les objectifs du bien commun.

Nous avons subi depuis trop longtemps, ajoute le conférencier, une coalition sentimentale de petits intérêts, le temps est venu pour ces impératifs sérieux — démographiques et économiques — soient posés dans toute leur rigueur. Dégagés d'abord l'Etat du Québec et nous pourrions mieux voir les contours du gâteau de la pseudo-prospérité que se disputent, parfois au nom de la gauche, les intérêts les plus disparates.

A ce moment, notre éternelle querelle avec Ottawa prendra son sens véritable: Par delà la condition prolétarienne de la nation canadienne-française, on déterminera si l'Etat ne doit pas être à la mesure de la société dont il représente le sous-développement la volonté de croissance. Le séparatisme, des lors, prendrait une orientation plus stricte entre les humiliations quotidiennes des Canadiens-Français et les abstraites généralités teintées de rose de la planification fédérale.

M. Dumont a souligné que le Québec avait une longue tradition égalitaire et qu'un socialisme québécois pourrait tirer profit de cette tradition, car historiquement, le mouvement socialiste a évolué en fonction des traditions profondes des collectivités.

Michel Van Schendel Le directeur de la Revue socialiste, M. Michel Van Schendel.

le nouvelliste
Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE INC. FONDE LE 30 OCTOBRE 1920 - TELEPHONE 374-2501

AGENCES DE PRESSE: Canadian Press, Associated Press, Reuter, Agence France Presse, Service de Photo fac-similé Presse Canadienne, Presse Associée.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

ABONNEMENT PAR POSTE :	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au cœur du Québec OU IL N'Y A PAS de livraison par camions	12.00	7.00	4.00	1.50
Au cœur du Québec OU IL Y A livraison par camions	9.00	5.00	3.00	1.00
Allieurs du Canada et Etats-Unis ..	25.00	14.00	8.00	3.50
Autres Pays	30.00	16.00	9.00	4.50

Le bill assurant le droit de l'enfant à l'éducation reste tel quel

Me Rémi Paul déclare irrecevable la motion de M. Laporte

par Jacques RIOUX
QUEBEC — A la reprise de

la session, hier après-midi, le président de la Chambre, M. Rémi Paul, sur la motion de deuxième lecture du Bill 25, loi

assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un

Mise au point

nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire pour diviser cette question complexe, a conclu que la motion était non-recevable.

Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, s'est aussitôt levé de son siège pour dire qu'il n'acceptait pas la décision de l'orateur de la Chambre mais qu'il n'aurait pas en appel de sa décision pour ne pas retarder le débat sur le Bill 25, qui, pour M. Lesage, est une question d'extrême urgence.

Cette motion de division du Bill 25 en deux bills distincts a été présentée, samedi après-midi, par le député de Chambly, Me Pierre Laporte.

M. Rémi Paul a toutefois tenu à motiver sa décision. Il reconnaît comme M. Laporte que le Bill 25 est complexe et doit être non seulement possible dans les mots, mais également dans le fond, et ces deux conditions sont donc nécessaires pour la recevabilité et la divisibilité d'une question, de souligner l'orateur.

Comme conclusion, le président de la Chambre dit que la motion du Bill 25 est divisible dans les mots, c'est-à-dire complexe mais que le bill ne peut être interprété comme

complexe dans le fond, même s'il a cette qualité dans le titre.

Division

Diviser le bill 25, tel que présenté, en suivant la motion du député de Chambly aurait donc le bill 25 "La loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation". Comme l'expliquait l'orateur de la Chambre, ce Bill 25A aurait imposé une obligation à l'instituteur actuellement en grève de retourner au travail, et de remplir les devoirs de sa fonction, et ce, dans un délai déterminé et à toute commission scolaire atteinte d'une grève, l'obligation d'organiser la reprise des cours.

Ce serait là exclusivement la portée du bill.

C'est alors que le président de la Chambre se demandait si le but visé par le Bill 25A serait atteint dans son fond? En pratique, selon M. Rémi Paul, le Bill 25A ne garantirait pas le droit de l'enfant à l'éducation puisque le bill ne contient pas des garanties et des sanctions.

La seule solution qui restait au président de la Chambre était de rendre non-recevable la motion et de passer à l'étude en deuxième lecture du bill 25 présenté par le ministre de l'Éducation, Me Jean-Jacques Bertrand.

Pour régler les questions relatives aux institutions financières

L'hon. Johnson réclame la convocation d'une conférence fédérale-provinciale

Par Jacques Rioux

QUEBEC — Le premier ministre Daniel Johnson réclame du gouvernement fédéral au nom du gouvernement du Québec de convoquer une conférence fédérale-provinciale destinée à déterminer les mesures à prendre par chaque ordre de gouvernement pour régler une fois pour toutes les questions relatives aux institutions financières et aux valeurs mobilières.

C'est ce que confiait aux journalistes hier après-midi, le cabinet du premier ministre du Québec en fournissant copies de la correspondance entre M. Lester B. Pearson et M. Johnson.

Depuis quelque temps on assiste un peu partout au Canada à des incidents qui mettent en cause la protection du public et en particulier du petit épargnant. Il est évident que les gouvernements n'ont pas jusqu'ici fait preuve d'une efficacité particulièrement remarquable pour assurer que le public soit convenablement protégé. Il leur est d'autant plus difficile d'opérer que les juridictions sont mal définies.

Plusieurs réunions fédérales-provinciales ont été tenues depuis six mois, elles ont consisté habituellement à faire un examen général de la situation ou à promouvoir des études. Il est évident que la protection du public exige que nous allions beaucoup plus loin et que nous déterminions avec précision quels doivent être les champs d'activité du gouvernement fédéral et des provinces.

Le projet fédéral d'assurance-dépôt est présenté comme un moyen de répondre aux difficultés que certaines institutions financières ont encouru depuis quelque temps. Il y a une part d'illusion. En fait, le projet fédéral ne s'applique et ne peut s'appliquer dans sa forme actuelle qu'à certaines institutions qui ne font pas cel-

les qui ont occasionné depuis quelque temps des pertes pour les épargnants. Ce projet implique cependant un contrôle administratif du gouvernement fédéral sur certaines institutions à charte provinciale. Ce contrôle pourrait aisément être incompatible avec la législation provinciale.

Dans ce sens les modalités du projet fédéral d'assurance-dépôt vont compliquer encore le partage des juridictions et de la surveillance des compagnies par les gouvernements.

Le gouvernement du Québec est convaincu que tout un ensemble de mesures doivent être prises pour rassurer le public. Assurer une surveillance raisonnable des institutions fi-

nançières et assainir tout ce qui doit être assaini. Avant de s'engager plus avant dans l'application de telles mesures le gouvernement du Québec demande la convocation d'une conférence fédérale-provinciale en souhaitant que tous les gouvernements du pays comprennent bien dans quel esprit et avec quelle intention cette démarche est faite. Il est important et urgent que le public et en particulier le petit épargnant ne fassent pas les frais de querelles de juridiction dans un domaine comme celui-ci où seule la coopération intergouvernementale et la définition claire des rôles de cha-

(Voir: L'hon. Johnson page 19)

Sur les hausses de salaires

Précisions de M. Johnson

QUEBEC (J.R.) — Avant d'entreprendre l'étude en deuxième lecture du bill 25, loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire, le premier ministre Daniel Johnson a déposé, hier après-midi, en Chambre des amendements au bill portant sur les augmentations des salaires prévues et sur la négociation collective à l'échelle régionale.

Comme l'expliquait le premier ministre, l'amendement prévoyant le remplacement de l'article 9 du bill 25 a été fait dans le but d'apporter plus de précisions. Donc, l'article neuf se lit maintenant comme suit: "Chaque commission scolaire qui est partie à une convention collective prolongée par l'article 3 paiera le 1er avril 1967 à chaque instituteur qui est actuellement à son emploi une somme de \$400 diminuée, le cas échéant, d'un montant égal à l'excédent de traitement auquel cet instituteur aurait droit au cours de l'année scolaire qui se terminera le 30 juin 1968 en vertu de l'échelle décretee par l'article 5 sur le traitement auquel il avait ou

aurait eu droit au cours de l'année scolaire terminée le 30 juin 1966 en vertu des barèmes de traitements établis par cette convention collective".

D'autre part, un amendement dit que si une entente n'est pas intervenue avant le 15 août 1967, le différend est à la demande de l'une des parties déferé par le ministre du Travail à un conseil d'arbitrage qui est constitué suivant le Code du Travail.

De plus, on maintient dans le bill que la sentence arbitrale à l'effet d'une convention collective signée entre les parties; elle prévaut sur toutes dispositions inconciliables de la convention qu'elle modifie.

Sanctions réclamées

QUEBEC (PC) — La Fédération des commissions scolaires du Québec a demandé au gouvernement Johnson, de prévoir au bill 25 des sanctions tant pour les instituteurs que pour les commissions scolaires.

Dans une rencontre d'une heure qu'ont eue hier des représentants de la FCS avec le premier ministre Daniel Johnson, ainsi que les ministres de l'Éducation, MM. Jean-Jacques Bertrand et Marcel Masse, la fédération a fait part de ses observations sur le contenu du bill 25 et a suggéré aux autorités gouvernementales une série de recommandations.

Ce projet de loi vise à mettre fin aux différentes grèves d'enseignements de la province dans les 48 heures de sa sanction et prévoit aussi l'institution d'un nouveau régime de négociations à l'échelle provinciale.

Article 2

L'article 2 du bill dit ce qui suit: "Tout instituteur qui est actuellement en grève doit, dans les 48 heures qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, retourner au travail et remplir les devoirs de sa fonction, et toute commission scolaire qui est actuellement atteinte par une grève doit, dans le même délai, organiser la reprise des cours".

C'est à cet article que la FCS recommande au gouvernement l'application de sanctions aux parties concernées advenant le cas que l'une d'elles ne s'y conforme pas.

Par ailleurs, à l'article 7, la FCS estime qu'il y a préjudice aux enseignants et aux commissions scolaires dans certains endroits où la convention collective a été signée et est effectivement en vigueur au 1er juillet 1966 au 30 juin 1968.

Dans cet article, il est dit que le traitement d'un instituteur en vertu de l'échelle décretee ne doit pas être supérieur de plus de \$1,000 au traitement prévu pour sa catégorie aux barèmes en vigueur pendant l'année scolaire, terminée le 30 juin 1966 en vertu de la convention collective prolongée et étant assujéti pendant cette année scolaire.

Par ailleurs, la FCS souhaite aussi une précision, à savoir, si tous les instituteurs visés par le projet de loi recevront une augmentation, même ceux qui dépassent présentement les salaires prévus dans l'échelle-cadre.

Le calendrier scolaire 1966-67 reste inchangé

QUEBEC (J.R.) — Le calendrier scolaire 1966-67 du ministère de l'Éducation demeurera inchangé.

Rendu public au mois de juillet dernier, le calendrier de l'année en cours libère à la fin d'avril les élèves des écoles post secondaires à l'occasion des possibilités d'emplois créés par l'exposition universelle de Montréal.

En étudiant les demandes qu'on lui a adressées pour faire étendre l'application du calendrier-expo à d'autres niveaux d'enseignement — demandes invoquant le manque à gagner de certains groupes d'élèves — le ministère a pris en considération trois facteurs principaux:

1— Les inconvénients que subiraient les élèves advenant la précipitation du terme de leur année scolaire, alors que celle-ci est déjà entamée de plus de la moitié.

2— Le problème ne se pose pas dans les écoles postsecondaires publiques (écoles normales, écoles de l'enseignement spé-

cialisé, écoles des beaux-arts, instituts de technologie agricole) ou les programmes d'études ont été ajustés dès le mois de septembre dernier, en fonction du calendrier-expo.

2— Le nombre relativement peu élevé d'emplois disponibles sur le site même de l'Expo, compte tenu de la demande. En effet, quelque 4,000 étudiants québécois seulement y trouveront du travail cependant que l'effectif global des cours postsecondaires et universitaires atteint environ 80,000, — ce qui ne comprend pas les 20,000 élèves de belles-lettres et du cours préparatoire aux études supérieures (C.P.E.S.) régis par le calendrier régulier. Étendre à ces derniers l'application du calendrier-expo ne ferait donc que saturer davantage le marché du travail.

3— L'instauration au mois de décembre dernier, d'un nouveau régime prêts-bourses d'aide aux étudiants améliorant de façon sensible leur condition financière.

Violente sortie de M. Eric Kierans

Le gouvernement profite d'une situation d'urgence pour poignarder les professeurs

QUEBEC (J.R.) — Commentant le bill 25, à sa deuxième lecture en Chambre, hier après-midi, M. Eric Kierans, député de Notre-Dame-de-Grâce a déclaré que tous les membres de l'opposition croient que les grèves des enseignants doivent prendre fin et qu'ils sont prêts à voter pour le retour des enfants à l'école.

Mais, dit-il, le gouvernement a pris l'occasion d'une situation d'urgence pour poignarder les professeurs.

"Dans ce bill 25 on a une emprise totalitaire de l'État sur l'éducation, mais aujourd'hui c'est l'éducation; demain ce sera toute l'économie et

tous les autres syndicats".

De plus, M. Eric Kierans a maintenu que pour tenir tête aux changements radicaux au monde, il faut des structures flexibles et diversifiées. Les technocrates, dit-il, ne s'intéressent pas aux individus, aux personnalités humaines, mais seulement aux chartes et aux modèles. C'est l'organigramme qui compte, le modèle et les politiciens démontrent leurs faiblesses quand ils adoptent sans changement, de telles structures.

Par le bill 25, selon M. Kierans, la Chambre donne un mandat en blanc au lieutenant-gouverneur en conseil pour

établir les multiples modalités du nouveau régime permanent de relations de travail. C'est le gouvernement par décret, ajoute-t-il, pas un gouvernement par législation et la liberté d'affiliation syndicale est retirée et refusée jusqu'au 30 juin 1970.

M. Kierans va plus loin. Il dit que la loi impose l'agence de négociation sans reconnaître les droits des dissidents pendant toute cette période.

Et M. Kierans conclut qu'il n'y a qu'un seul homme qui est responsable pas le ministre de l'Éducation, mais le premier ministre M. Daniel Johnson, le successeur de M. Duplessis.

Un précédent au Québec, dit le Dr Fernand Lizotte

1,500,000 automobilistes auront l'opportunité d'obtenir leurs nouvelles plaques par la poste

QUEBEC (J.R.) — M. Fernand Lizotte, ministre des Transports et des Communications, a exhorté hier, les propriétaires de véhicules automobiles à retourner par la poste au plus tard le 15 février leurs demandes de renouvellement d'immatriculation. Après cette date, le ministre ne peut s'engager à ce que des plaques 1967 atteignent leurs destinataires par la poste avant la date-limite.

Une autre procédure reste ensuite possible et devient de beaucoup préférable. Elle consiste à ce que chacun se présente lui-même à l'un ou l'autre des 213 bureaux d'émission repartis dans toutes les régions de la province.

On sait que le 28 février est une date-limite que fixe la loi pour le renouvellement des immatriculations. A compter du lendemain, aucun véhicule du Québec ne pourra circuler sur

les routes à moins d'être muni des plaques de 1967. Il n'y a évidemment pas de délai à escompter.

Le Dr Lizotte a souligné que 1,500,000 automobilistes auront eu cette année l'avantage d'obtenir leurs nouvelles plaques par la poste, ce qui est sans précédent au Québec.

Environ 350,000 d'entre eux ont déjà retourné dûment complétées les formulaires de renouvellement que le bureau des véhicules automobiles du ministère leur adressait en décembre. Le courrier en apporte à chaque jour de nouvelles quantités.

Mais il faut penser, a dit le ministre, qu'un temps substantiel est requis pour un renouvellement postal. Il n'y a non seulement celui de l'émission proprement dite des certificats et des plaques, mais aussi les délais de la livraison des postes à aller et au retour, avec

des retards toujours possibles.

C'est pourquoi le Dr Lizotte suggère à ceux dont l'immatriculation n'est pas renouvelée, alors que s'annonce la deuxième quinzaine de février, de s'adresser de préférence aux bureaux d'émission de leur région ou localité. Ils risqueraient autrement d'être empêchés d'utiliser leurs véhicules au début de mars.

Les bureaux d'émission qui appartiennent au ministère seront ouverts en heures supplémentaires à compter du 24 février. Le temps additionnel sera le soir de 5 heures à 8:30 heures, et le samedi de 9 heures à midi.

Nous ne pouvons envisager plus d'heures supplémentaires, a dit le ministre, car se serait favoriser les retardataires de dernière heure par un déboursé de traitements aux frais de tous les contribuables de la province.



La publicité dans les quotidiens est une bonne chose pour Gerber — et pour maman aussi!

Mais ne vous fiez pas uniquement à l'opinion de bébé. Voici celle de Monsieur A. C. Theobalds, directeur de la publicité et de la promotion des ventes, de Gerber Products of Canada Ltd., sur l'utilisation des quotidiens par sa société.

"Pour Gerber, les annonces de nouveaux produits et les quotidiens vont de pair", déclare M. Theobalds. "Pour lancer notre nouvel assortiment de 6 boîtes de jus d'orange pour bébés, nous avons choisi les quotidiens comme principal véhicule publicitaire, et cela pour les raisons suivantes:—

- la souplesse dans la grandeur des annonces, la synchronisation et les régions de vente.
- le coût modique de cette méthode pour démontrer la commodité nouvelle des assortiments de 6 boîtes.
- la communication rapide, aux mamans, de la nouvelle concernant ce produit, par l'entremise de publications auxquelles elles sont habituées et qu'elles lisent régulièrement.
- soutien pour les commerçants locaux qui ont en magasin et vendent le nouvel assortiment de 6 boîtes.

"Les quotidiens nous assurent uniformément un bon rapport pour les dollars que nous consacrons à la publicité", conclut M. Theobalds, "et ils jouent leur rôle dans la réalisation de la devise Gerber 'Toujours mieux!'"

Si vous êtes mère de famille, ces annonces vous intéresseront car elles portent un message d'importance pour la santé de bébé. Si vous êtes annonceur, la rapidité avec laquelle les quotidiens peuvent atteindre les consommateurs et faire écouler les marchandises vous intéressera probablement tout autant.



Publié par: le nouvelliste

Le bill assurant le droit de l'enfant à l'éducation reste tel quel

Me Rémi Paul déclare irrecevable la motion de M. Laporte

par Jacques RIOUX — A la reprise de la session, hier après-midi, le président de la Chambre, M. Rémi Paul, sur la motion de deuxième lecture du Bill 25, loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un

nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire pour diviser cette question complexe, a conclu que la motion était non-recevable. Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, s'est aussitôt levé de son siège pour dire qu'il n'acceptait pas la décision de l'Orateur de la Chambre mais qu'il n'aurait pas en appel de sa décision pour ne pas retarder le débat sur le Bill 25, qui, pour M. Lesage, est une question d'extrême urgence. Cette motion de division du Bill 25 en deux bills distincts a été présentée, samedi après-midi, par le député de Chambly, Me Pierre Laporte.

Mise au point

M. Rémi Paul a toutefois tenu à motiver sa décision. Il reconnaît comme M. Laporte que le Bill 25 est complexe dans son titre. Mais la division doit être non seulement possible dans les mots, mais également dans le fond, et ces deux conditions intimement liées et inséparables sont donc nécessaires pour la recevabilité et la divisibilité d'une question, de souligner l'Orateur. Comme conclusion, le président de la Chambre dit que la motion du Bill 25 est divisible dans les mots, c'est-à-dire complexe mais que le bill ne peut être interprété comme

complexe dans le fond, même s'il a cette qualité dans le titre.

Division

Diviser le bill 25, tel que présenté, en suivant la motion du député de Chambly aurait donné le bill 25 "La loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation". Comme l'expliquait l'Orateur de la Chambre, ce Bill 25A aurait imposé une obligation à l'instituteur actuellement en grève de retourner au travail, et de remplir les devoirs de sa fonction, et ce dans un délai déterminé et à toute commission scolaire atteinte d'une grève, l'obligation d'organiser la reprise des cours.

Ce serait là exclusivement la portée du bill.

C'est alors que le président de la Chambre se demandait si le but visé par le Bill 25A serait atteint dans son fond?

En pratique, selon M. Rémi Paul, le Bill 25A ne garantirait pas le droit de l'enfant à l'éducation puisque le bill ne contient pas des garanties et des sanctions.

La seule solution qui restait au président de la Chambre était de rendre non-recevable la motion et de passer à l'étude en deuxième lecture du bill 25 présenté par le ministre de l'Éducation, Me Jean-Jacques Bertrand.

Pour régler les questions relatives aux institutions financières

L'hon. Johnson réclame la convocation d'une conférence fédérale-provinciale

Par Jacques Rioux

QUEBEC — Le premier ministre Daniel Johnson réclame du gouvernement fédéral au nom du gouvernement du Québec de convoquer une conférence fédérale-provinciale destinée à déterminer les mesures à prendre par chaque ordre de gouvernement pour régler les questions relatives aux institutions financières et aux valeurs mobilières.

C'est ce que confiait aux journalistes hier après-midi, le cabinet du premier ministre du Québec en fournissant copies de la correspondance entre M. Lester B. Pearson et M. Johnson.

Depuis quelque temps on assiste un peu partout au Canada à des incidents qui mettent en cause la protection du public et en particulier du petit épargnant. Il est évident que les gouvernements n'ont pas jusqu'ici fait preuve d'une efficacité particulièrement remar-

quable pour assurer que le public soit convenablement protégé. Il leur est d'autant plus difficile d'opérer que les juridictions sont mal définies.

Plusieurs réunions fédérales-provinciales ont été tenues depuis six mois, elles ont consisté habituellement à faire un examen général de la situation ou à promouvoir des études. Il est évident que la protection du public exige que nous allions beaucoup plus loin et que nous déterminions avec précision quels doivent être les champs d'activité du gouvernement fédéral et des provinces.

Le projet fédéral d'assurance-dépôt est présenté comme un moyen de répondre aux difficultés que certaines institutions financières ont encouru depuis quelque temps. Il y a là une part d'illusion. En fait, le projet fédéral ne s'applique et ne peut s'appliquer dans sa forme actuelle qu'à certaines institutions qui ne font pas ce-

les qui ont occasionné depuis quelque temps des pertes pour les épargnants. Ce projet implique cependant un contrôle administratif du gouvernement fédéral sur certaines institutions à charte provinciale. Ce contrôle pourrait aisément être incompatible avec la législation provinciale.

Dans ce sens les modalités du projet fédéral d'assurance-dépôt vont compliquer encore le partage des juridictions et de la surveillance des compagnies par les gouvernements.

Le gouvernement du Québec est convaincu que tout un ensemble de mesures doivent être prises pour rassurer le public. Assurer une surveillance raisonnable des institutions fi-

nançières et assainir tout ce qui doit être assaini. Avant de s'engager plus avant dans l'application de telles mesures le gouvernement du Québec demande la convocation d'une conférence fédérale-provinciale en souhaitant que tous les gouvernements du pays comprennent bien dans quel esprit et avec quelle intention cette démarche est faite. Il est important et urgent que le public et en particulier le petit épargnant ne fassent pas les frais de querelles de juridiction dans un domaine comme celui-ci où seule la coopération intergouvernementale et la définition claire des rôles de cha-

(Voir: L'hon. Johnson page 19)

Sur les hausses de salaires

Précisions de M. Johnson

QUEBEC (J.R.) — Avant d'entreprendre l'étude en deuxième lecture du bill 25, loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire, le premier ministre Daniel Johnson a déposé hier après-midi, en Chambre des amendements au bill portant sur les augmentations des salaires prévues et sur la négociation collective à l'échelle régionale. Comme l'expliquait le premier ministre, l'amendement prévoyant le remplacement de l'article 9 du bill 25 a été fait dans le but d'apporter plus de précisions. Donc, l'article neuf se lit maintenant comme suit:

aurait eu droit au cours de l'année scolaire terminée le 30 juin 1966 en vertu des barèmes de traitements établis par cette convention collective.

D'autre part, un amendement dit que si une entente n'est pas intervenue avant le 15 août 1967, le différend est à la demande de l'une des parties déferé par le ministre du Travail à un conseil d'arbitrage qui est constitué suivant le Code du Travail.

De plus, on maintient dans le bill que la sentence arbitrale à l'effet d'une convention collective signée entre les parties, elle prévaut sur toutes dispositions inconciliables de la convention qu'elle modifie.

"Chaque commission scolaire qui est partie à une convention collective prolongée par l'article 3 paiera le 1er avril 1967 à chaque instituteur qui est actuellement à son emploi une somme de \$400 diminuée, le cas échéant, d'un montant égal à l'excédent de traitement auquel cet instituteur aurait droit au cours de l'année scolaire qui se terminera le 30 juin 1968 en vertu de l'échelle décretee par l'article 5 sur le traitement auquel il avait ou

Sanctions réclamées

QUEBEC (PC) — La Fédération des commissions scolaires du Québec a demandé au gouvernement Johnson, de prévoir au bill 25 des sanctions tant pour les instituteurs que pour les commissions scolaires.

Dans une rencontre d'une heure qu'ont eue hier des représentants de la FCS avec le premier ministre Daniel Johnson, ainsi que les ministres de l'Éducation, MM. Jean-Jacques Bertrand et Marcel Masse, la fédération a fait part de ses observations sur le contenu du bill 25 et a suggéré aux autorités gouvernementales une série de recommandations.

Ce projet de loi vise à mettre fin aux différentes grèves d'enseignements de la province dans les 48 heures de sa sanction et prévoit aussi l'institution d'un nouveau régime de négociations à l'échelle provinciale.

Article 2

L'article 2 du bill dit ce qui suit: "Tout instituteur qui est actuellement en grève doit, dans les 48 heures qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, retourner au travail et remplir les devoirs de sa fonction, et toute commission scolaire qui est actuellement atteinte par une grève doit, dans le même délai, organiser la reprise des cours".

C'est à cet article que la FCS recommande au gouvernement l'application de sanctions aux parties concernées advenant le cas que l'une d'elles ne s'y conforme pas.

Par ailleurs, à l'article 7, la FCS estime qu'il y a préjudice aux enseignants et aux commissions scolaires dans certains endroits où la convention collective a été signée et est effectivement en vigueur au 1er juillet 1966 au 30 juin 1968.

Dans cet article, il est dit que le traitement d'un instituteur en vertu de l'échelle décretee ne doit pas être supérieur de plus de \$1,000 au traitement prévu pour sa catégorie aux barèmes en vigueur pendant l'année scolaire, terminée le 30 juin 1966 en vertu de la convention collective prolongée et étant assujéti pendant cette année scolaire.

Par ailleurs, la FCS souhaite aussi une précision, à savoir, si tous les instituteurs visés par le projet de loi recevront une augmentation, même ceux qui dépassent présentement les salaires prévus dans l'échelle-cadre.

Enfin, la fédération voudrait également que l'on mentionne, dans le bill, la possibilité d'une négociation au niveau des zones économiques.



La publicité dans les quotidiens est une bonne chose pour Gerber— et pour maman aussi!

Mais ne vous fiez pas uniquement à l'opinion de bébé. Voici celle de Monsieur A. C. Theobalds, directeur de la publicité et de la promotion des ventes, de Gerber Products of Canada Ltd., sur l'utilisation des quotidiens par sa société.

"Pour Gerber, les annonces de nouveaux produits et les quotidiens vont de pair", déclare M. Theobalds. "Pour lancer notre nouvel assortiment de 6 boîtes de jus d'orange pour bébés, nous avons choisi les quotidiens comme principal véhicule publicitaire, et cela pour les raisons suivantes:—

- la souplesse dans la grandeur des annonces, la synchronisation et les régions de vente.
- le coût modique de cette méthode pour démontrer la commodité nouvelle des assortiments de 6 boîtes.
- la communication rapide, aux mamans, de la nouvelle concernant ce produit, par l'entremise de publications auxquelles elles sont habituées et qu'elles lisent régulièrement.
- soutien pour les commerçants locaux qui ont en magasin et vendent le nouvel assortiment de 6 boîtes.

Le succès de cette campagne publicitaire a été démontré par les nombreux étalages remarquables de Gerber dans les magasins qui se sont rattachés à la publicité. Ces étalages ont permis de porter à l'attention de la clientèle notre nouveau produit alimentaire pour bébés, et ils ont eu pour conséquence des ventes supplémentaires pour les propriétaires de magasins.

Publié par :

le nouvelliste

Violente sortie de M. Eric Kierans

Le gouvernement profite d'une situation d'urgence pour poignarder les professeurs

QUEBEC (J.R.) — Commentant le bill 25, à sa deuxième lecture en Chambre, hier après-midi, M. Eric Kierans, député de Notre-Dame-de-Grâce a déclaré que tous les membres de l'opposition croient que les grèves des enseignants doivent prendre fin et qu'ils sont prêts à voter pour le retour des enfants à l'école.

Mais, dit-il, le gouvernement a pris l'occasion d'une situation d'urgence pour poignarder les professeurs.

"Dans ce bill 25 on a une emprise totalitaire de l'Etat sur l'Éducation, mais aujourd'hui c'est l'éducation; demain ce sera toute l'économie et

tous les autres syndicats".

De plus, M. Eric Kierans a maintenu que pour tenir tête aux changements radicaux au monde, il faut des structures flexibles et diversifiées. Les technocrates, dit-il, ne s'intéressent pas aux individus, aux personnalités humaines, mais seulement aux chartes et aux modèles. C'est l'organigramme qui compte, le modèle et les politiciens démontrent leurs faiblesses quand ils adoptent sans changement, de telles structures.

Par le bill 25, selon M. Kierans, la Chambre donne un mandat en blanc au lieutenant-gouverneur en conseil pour

établir les multiples modalités du nouveau régime permanent de relations de travail. C'est le gouvernement par décret, ajoute-t-il, pas un gouvernement par législation et la liberté d'affiliation syndicale est retirée et refusée jusqu'au 30 juin 1970.

M. Kierans va plus loin. Il dit que la loi impose l'agence de négociation sans reconnaître les droits des dissidents pendant toute cette période.

Et M. Kierans conclut qu'il n'y a qu'un seul homme qui est responsable pas le ministre de l'Éducation, mais le premier ministre M. Daniel Johnson, le successeur de M. Duplessis.

Un précédent au Québec, dit le Dr Fernand Lizotte

1,500,000 automobilistes auront l'opportunité d'obtenir leurs nouvelles plaques par la poste

QUEBEC (J.R.) — M. Fernand Lizotte, ministre des Transports et des Communications, a exhorté hier, les propriétaires de véhicules automobiles à retourner par la poste au plus tard le 15 février leurs demandes de renouvellements d'immatriculation. Après cette date, le ministre ne peut s'engager à ce que des destinations 1967 atteignent leurs destinations par la poste avant la date-limite.

Une autre procédure reste ensuite possible et devient de beaucoup préférable. Elle consiste à ce que chacun se présente lui-même à l'un ou l'autre des 215 bureaux d'émission répartis dans toutes les régions de la province.

On sait que le 28 février est une date-limite que fixe la loi pour le renouvellement des immatriculations. A compter du lendemain, aucun véhicule du Québec ne pourra circuler sur

les routes à moins d'être muni des plaques de 1967. Il n'y a évidemment pas de délai à escompter.

Le Dr Lizotte a souligné que 1,500,000 automobilistes auront eu cette année l'avantage d'obtenir leurs nouvelles plaques par la poste, ce qui est sans précédent au Québec.

Environ 350,000 d'entre eux ont déjà retourné dûment complétées les formules de renouvellement que le bureau des véhicules automobiles du ministère leur adressait en décembre. Le courrier en apporte à chaque jour de nouvelles quantités.

Mais il faut penser, a dit le ministre, qu'un temps substantiel est requis pour un renouvellement postal. Il n'y a non seulement celui de l'émission proprement dite des certificats et des plaques, mais aussi les délais de la livraison des postes à aller et au retour, avec

des retards toujours possibles. C'est pourquoi le Dr Lizotte suggère à ceux dont l'immatriculation n'est pas renouvelée, alors que s'annonce la deuxième quinzaine de février, de s'adresser de préférence aux bureaux d'émission de leur région ou localité. Ils risqueraient autrement d'être empêchés d'utiliser leurs véhicules au début de mars.

Les bureaux d'émission qui appartiennent au ministère seront ouverts en heures supplémentaires à compter du 24 février. Le temps additionnel sera le soir de 5 heures à 8:30 heures, et le samedi de 9 heures à midi.

Nous ne pouvons envisager plus d'heures supplémentaires, a dit le ministre, car se serait favoriser les retardataires de dernière heure par un déboursé de traitements aux frais de tous les contribuables de la province.



LA SIXIEME campagne annuelle du club des Lions de cette ville, s'ouvrira officiellement lundi prochain, mais les organisateurs de la campagne ont rencontré le premier magistrat de la cité, en fin de semaine dernière, pour solliciter la permission de recueillir les fonds nécessaires au soutien de l'oeuvre. Ce

Photo JPC) dernier les a même félicités pour ce geste humanitaire qu'ils poursuivent. On reconnaît sur la photo dans l'ordre habituel, MM. Léo Lamoureux, en compagnie de Normand Rajotte, président de la campagne, S. H. le maire Philippe Bernier et Jacques Adam président du club local.

Un objectif de \$3,000 est fixé pour la campagne de souscription des Lions

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La sixième campagne annuelle du club des Lions de cette ville, s'ouvrira lundi prochain, le 20 courant. La population connaît l'oeuvre du club, qui est la préservation et la conservation de la vue chez les enfants. Depuis les débuts du club en 1961, les Lions ont fait le dépistage de plus de 4.000 enfants.

Plus de 250 ont reçu des soins visuels par son entremise et le club a dépensé plus de \$7.000 en soins visuels: lunettes, rééducation, prothèses oculaires, etc. De nouveau cette année, les Lions sollicitent l'appui du grand public pour poursuivre son oeuvre, dont il est inutile de rappeler l'importance pour une bonne vision chez les étudiants.

L'objectif de la campagne de souscription de cette année, est de \$3.000 et c'est le minimum essentiel pour être en mesure de continuer l'oeuvre commencée. Il ne s'agit pas de faire du sentimentalisme à l'eau de rose, mais simplement de constater un état de fait qui existe et auquel les Lions entendent remédier dans la mesure de leurs moyens financiers.

Roger Provencher brille avec un simple de 234

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Roger Provencher a brillé lors des dernières rencontres à l'affiche de la ligue de la Cité Dow, à la salle de quilles Champion, en roulant un très haut simple de 234. Provencher, qui n'en est pas à ses premières performances dans le domaine des quilles, a réussi à compiler un triple de 551 à l'issue de ses trois parties.

Trois des quatre rencontres au programme se sont terminées par des gains de quatre points ce soir-là. L'hôtel Motel 4 Saisons a disposé ainsi du Restaurant Ma Cabane, le Beauieu Gaz Propane du Res-

taurant Ray et les Pieds Lègers du Pepsi-Cola. Dans l'autre joute, le Gaston Pouliot a défit le Photo Pierre Dozois par 3-1.

L'hôtel Motel 4 Saisons est pratiquement assurée de remporter le championnat de la saison. Présentement, cette équipe domine le classement avec une confortable avance de 19 points sur son plus proche rival. Elle compte 68 comparativement à 49 pour le Restaurant Ma Cabane, qui suit au deuxième rang.

Classement

H.M. 4 Saisons	68
Rest. Ma Cabane	49
Beauieu Gaz P.	46
Pieds Lègers	40
Rest. Ray	34
Pepsi Cola	31
Photo Dozois	28
Gaston Pouliot	25

Les Bons Copains

Dans la ligue des Bons Copains, Shirley Gelineau s'est signalée en fin de semaine avec un simple de 219. La plus haute marque réussie chez les hommes a été l'oeuvre de Albanese Gelineau avec 179.

Les résultats des matches à l'affiche dans cette ligue ont été les suivants: Bijouterie Gelineau 4, Bolduc et Frères 0; Nettoyage Français 3, Gerald Beaudoin 1; Modern Plating 3, Salon Olive 1.

A la suite de sa victoire par blanchissage sur le Bolduc et Frères le club Bijouterie Gelineau a augmenté son avance en tête. Une marge de trois points le sépare maintenant du Modern Plating, installé en deuxième place avec 45 pts.

Classement

Bijouterie Gelineau	48
Modern Plating	45
Nettoyage Français	45
Salon Olive	42
Bolduc et Frères	25

Une grève possible le 6 mars à la Marlboro

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — L'Association patronale des garagistes de Drummondville et l'Association des employés de garages, ont signé une nouvelle convention de travail d'une durée de trois ans.

Après deux séances de conciliation, avec rétroactivité au premier octobre 1966 jusqu'au 30 septembre 1969.

La nouvelle convention prévoit la semaine de 45 heures avec pleine compensation de salaire au premier juin 1967, et l'élimination du travail le samedi. Les employés bénéficieront d'une augmentation de \$9.45 l'heure répartie sur trois ans, ou \$9.65 avec pleine compensation pour les 45 hres.

De plus, les employés bénéficieront d'une rétroactivité de \$125 par semaine pour les employés à l'heure et de \$100 pour les employés à la semaine, en plus des congés de maladie et de deuil, une fête chômée et payée de plus qu'auparavant, les uniformes fournis et entretenus aux frais de l'employeur, et de nombreux autres avantages.

L'augmentation accordée se répartie comme suit: \$0.10 à la signature du contrat, \$0.10 au premier juin 67, \$0.15 au premier janvier 68, \$0.10 au premier octobre 68 et \$0.10 au premier janvier 69.

Après les explications des nouvelles clauses fournies par M. Réjean Courchesne, conseiller technique de la Fédération de la métallurgie (C.S.N.) les membres ont voté en majorité des voix l'acceptation du contrat.

Marlboro

Vendredi dernier, M. Jean-Guy Morin, conseiller techni-

que de la Fédération des Pâtes et Papiers (C.S.N.), a assisté les négociateurs du syndicat national des employés de la Marlboro Mfg. à une séance de conciliation. M. Joseph Asselin conciliateur du ministère du travail a tenté de concilier les deux parties, mais en vain, et la conciliation a été rompue. Les délais de conciliation expirent le 5 mars prochain, et la grève est possible dès le 6 mars.

Dépannage

Le comité du budget familial du conseil central des Syndicats nationaux compte parmi ses nombreuses activités, le service de dépannage, dirigé par son titulaire, M. Gaston Brunelle.

Une enquête a démontré que les familles prises avec la finance, ont un endettement moyen de \$2.500 et que trois raisons en particulier sont à l'origine de cet endettement. La première, c'est que les jeunes couples, comptant sur deux revenus pour payer un aménagement neuf de \$2 à \$3.000, trouvent que les paiements deviennent trop lourds et les malheurs commencent le jour ou un événement heureux empêche la jeune épouse de travailler, la deuxième une période de chômage de six semaines pour un père de famille, la troisième, une maladie d'une durée de six semaines du gagnant-pain ou d'un des membres de sa famille.

Une autre raison est l'ignorance des lois. Trop de familles ouvrières se font entraîner par la publicité dans des contrats de ventes et des signatures sans connaître les conséquences de tels gestes.



Photo JPC)

LE PRESIDENT du tournoi provincial et national de hockey Midget dont les compétitions se tiennent au centre civique de Drummondville, est tout heureux de poser ici avec le drapeau spécialement dessiné pour les ligues de hockey Midget, qui participent au tournoi qui se déroule durant toute la semaine à Drummondville. On le voit en compa-

gnie de Mme Françoise Lapierre, présidente des Breuvages Drummond, commanditaires du tournoi organisé par la Légion Canadienne, et de S. H. le maire Philippe Bernier. Ce drapeau a été hissé au mât de la légion canadienne, rue Corriveau, et le demeurera durant toute la durée du tournoi.

Le Dennison champion de la ligue de ballon sur glace

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Le Dennison est maintenant assuré du championnat de la saison régulière, dans la ligue de ballon sur glace Molson.

En fin de semaine dernière, il a défit le Restaurant Ma Cabane au compte de 1-0, pour maintenir son avance de quatre points en tête du circuit. Toutefois, un autre club, le Décoration Cusson, conserve l'espoir de rejoindre le meneur et de terminer sur un pied d'égalité avec lui. Les deux prochains programmes décideront de son sort.

Guy Marier a été la grande vedette du Dennison en comptant à 6-49 de la deuxième période. Denis Boisvert a récolté une mention d'assistance sur ce filet.

C'est Roland Nadeau qui gardait la cage du Dennison lors de cette partie. Ce dernier a très bien fait et, sans sa présence, le Ma Cabane aurait peut-être réussi à niveler les chances dans le match.

Se gain du Cusson

Le Décoration Cusson, détenteur de la deuxième place dans le circuit du président Gerald Martin, a réussi à conserver sa position en remportant une victoire de 1-0 sur le Guérin et Frères, dans une autre joute à l'affiche.

Actuellement, l'équipe du pilote Rosario Cusson compte 16 points au classement répartis comme suit: cinq gains, une défaite et six verdicts nuls, tandis que la fiche du meneur est de huit gains, aucun revers et quatre parties nulles, pour 20 points.

Denis Gélinais a marqué le but victorieux à 4:30 de la seconde demie. Il a été aidé par Fernand Lagueux.

Un combat de boxe à éclaté durant le match entre Pierre Drouin et Gilles Turcotte. Tous

deux ont écopé d'un cinq minutes pour s'être battus.

Le triomphe du Textile

Le Dominion Textile, qui jusqu'ici a annulé huit fois dans la saison, a obtenu un troisième triomphe en disposant du Dionne et Fils par le pointage de 1-0.

A la suite de cette victoire, le Dominion Textile talonne toujours le Décoration Cusson, avec 14 points, soit seulement deux de moins que ce rival.

Yves Thomas est l'auteur du filet des vainqueurs. Il a joué Claude Plante au milieu du premier engagement avec l'aide de Rosaire Lefebvre.

Cette partie n'a pas été complètement dénuée de rudesse alors que sept punitions (la plupart pour ce genre de délit) ont été distribuées par les officiels de la rencontre.

Partie nulle

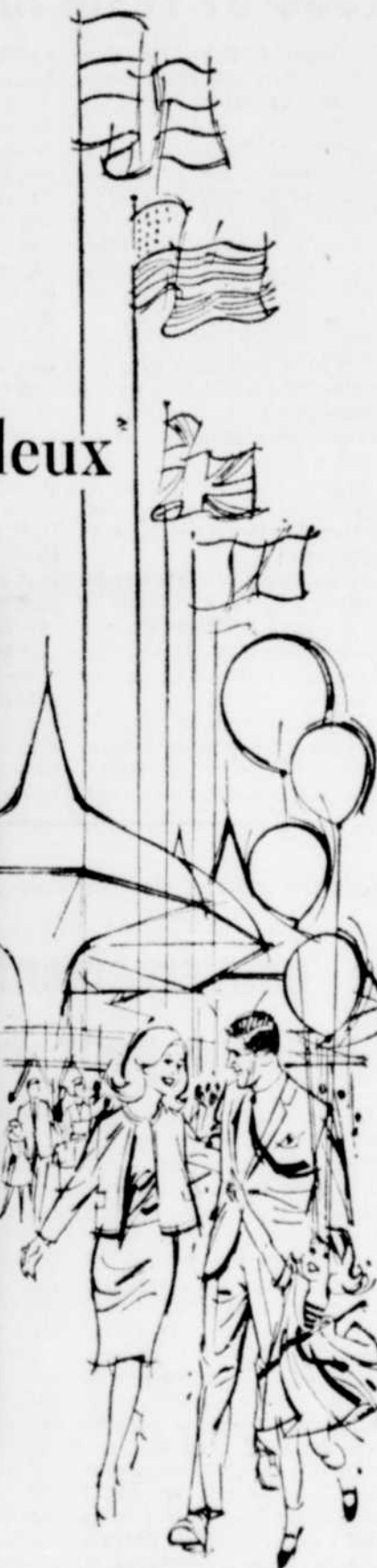
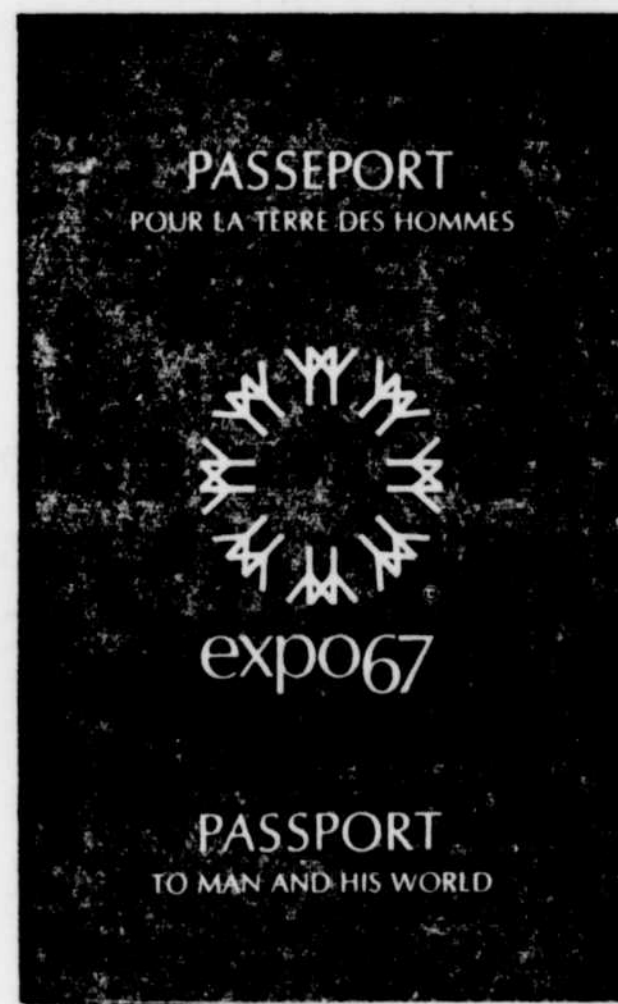
Les clubs Sylvania et Celanese ont annulé 1-1 dans la dernière partie à l'affiche. Pour le Sylvania, ce compte nul s'est avéré coûteux puisqu'il a perdu ainsi une belle occasion de quitter le cinquième rang qu'il occupe conjointement avec le Guérin Frères présentement.

Real Margel a enregistré le premier but, en faveur du Sylvania au début de la deuxième période. Le pointage a été nivelé par André Boisclair, quelques minutes plus tard. Les deux buts ont été enfilés sans aide.

Classement

	G	P	N	Pts
Dennison	8	0	20	
Déc. Cusson	5	1	16	
Dom. Textile	3	1	11	
Ma Cabane	3	4	11	
Dionne et Fils	0	2	10	
Guérin et Frères	2	5	9	
Sylvania	2	5	9	
Celanese	1	6	7	

expo67 Passeports pour un monde merveilleux



Une aubaine pour vous, pour votre famille, pour vos amis. Profitez des prix spéciaux de la période de pré-vente.

Dans toutes les succursales des banques à charte, vous pouvez vous procurer — à des prix exceptionnels — des passeports pour La Terre des Hommes, spectacle féerique. Préparez dès maintenant votre visite de l'Expo 67, l'Exposition universelle qui, l'année prochaine, du 28 avril au 27 octobre, fera date dans l'histoire. Allez voir toutes les merveilles du monde... dans un monde de merveilles!

Achetez-en aussi pour faire des cadeaux. C'est une façon originale et délicate d'offrir l'avantage de visiter l'Expo 67 à ceux à qui vous voulez faire plaisir, à l'occasion d'un anniversaire de naissance ou de quelque autre fête, de la réception d'un diplôme, de Noël ou du Jour de l'An. Ce sont aussi des prix et des récompenses qui seront partout très appréciés.

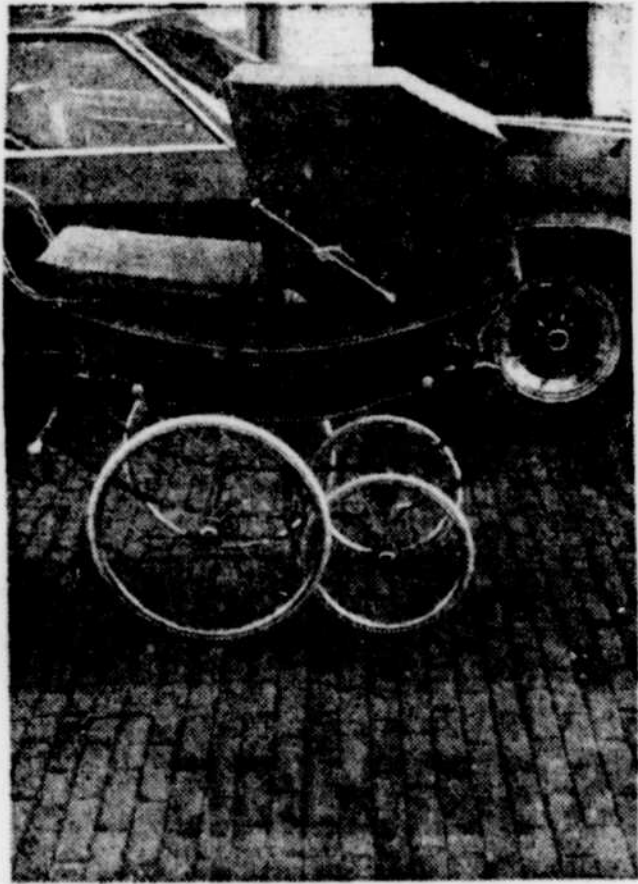
Les prix de tous les passeports comprennent l'entrée sur le terrain, l'accès à tous les pavillons et le droit illimité de prendre l'Expo-Express qui sillonne le vaste domaine de l'Exposition.

PRIX DES PASSEPORTS	Prix actuels (d'ici le 28 février 1967)	Prix ordinaires durant l'Expo 67
Passeport d'un jour	\$2.00	\$2.50
Passeport de sept jours (consecutifs)	\$7.50	\$12.00
Passeport permanent	\$22.50	\$35.00
Passeports pour enfants (de 2 à 12 ans) à moitié prix. Tarif spécial pour la jeunesse.		

Achetez vos passeports dès maintenant, vous épargnerez. Et ouvrez un compte spécial dans une banque à charte de votre voisinage, pour préparer votre visite en famille à l'Expo.

Ne manquez pas d'emmener votre famille à l'Expo 67, à Montréal, du 28 avril au 27 octobre 1967.

LES BANQUES À CHARTES
DESSERVANT
VOTRE VOISINAGE



Dépensez peu ou beaucoup...

nous prêtons peu et beaucoup

Associates consent des prêts personnels de toute importance — et pour toute bonne raison. Certains gens nous empruntent 50 dollars jusqu'à la prochaine paye, alors que d'autres nous demandent jusqu'à 6.000 dollars et davantage. Dans chaque cas nous établissons un système de remboursement par mensualités adapté à vos revenus. Les taux d'intérêt sont raisonnables et ne comportent aucun frais supplémentaire. Quelles que soient vos raisons d'emprunter, consultez Associates. Après tout, l'argent, ça nous connaît.

"Visitez l'Expo '67 avec de l'argent d'Associates!"
ASSOCIATES FINANCE COMPANY LIMITED
TROIS-RIVIERES
394, RUE DES FORGES
TEL.: 378-5441



Photo JPC)

UNE COURTE réception civique a marqué dimanche après-midi l'ouverture du troisième tournoi provincial et national de hockey Midget, dont les rencontres ont débuté dimanche soir pour se continuer jusqu'à dimanche prochain, le 19 courant au centre civique, et auquel participeront une quarantaine d'équipes du Québec et de l'Ontario. Le conseil de la cité avait invité pour la circonstance, le président de l'équipe locale, M. Ro-

ger Cournoyer, de même que la présidente des Breuvages Drummond, Mme Françoise Lapierre, commanditaire du tournoi, à signer le livre d'or. On reconnaît sur la photo, le président au moment de la signature, entouré de cinq des dix échevins du conseil, de Mme Lapierre, de S. H. le maire Philippe Bernier, ainsi que du président de la légion canadienne, M. Fred Leclair.

Sur le retour des professeurs en classe

Quatre associations d'enseignants demandent à M. Gardner de ne pas voter sur le projet

Victoriaville aura bientôt un service de récréation des mieux organisés

VICTORIANVILLE (Y.T.) — «Plusieurs citoyens sont peut-être surpris de voir l'importance que revêt aujourd'hui la question des loisirs dans notre vie. Une chose est certaine, nous n'innovons en rien, et nous avons beaucoup à faire pour nous porter au niveau moyen des autres villes; cependant, le travail est maintenant en marche et l'avenir nous permettra de dire avec fierté qu'à Victoriaville, avec la collaboration de tous, nous aurons l'un des services de la récréation des mieux organisés au Québec».

Voilà ce que déclarait en substance M. René Gauthier, directeur de la récréation pour la commission municipale des loisirs de Victoriaville, alors qu'il était le conférencier invité dimanche avant-midi, devant les membres du Centre d'accueil Domrémy.

«Sous la direction dynamique du président actuel de la CML, M. Denis Saint-Pierre, pour qui la question des loisirs n'en est pas une du jeu seule-

ment, mais une question d'éducation véritable, nous pouvons être certains que dans cette politique partagée par tous les membres de la CML, l'ère des décisions est arrivée avec plan directeur des parcs et terrains de jeux». M. Gauthier a aussi expliqué qu'avec l'avènement de la modernisation, de l'automatisation, l'ère des loisirs est devenue une situation de faits.

Les Loisirs

«Il faut que les loisirs représentent un plaisir de s'exécuter le mieux possible, selon nos talents et nos aptitudes physiques, dans l'unique but de se détendre, de perfectionner notre corps et par là épanouir sa santé, autant du point de vue physique que moral», d'expliquer M. Gauthier.

«Dans ce monde d'aujourd'hui, a-t-il expliqué, qui tend à nous dépersonnifier dans notre milieu de travail et dans notre vie quotidienne, il nous

reste encore le temps des loisirs pour manifester notre personnalité et nos goûts. Allons-nous laisser échapper cette dernière chance? C'est à nous de décider. Les loisirs et la récréation doivent consister à nous remettre d'aplomb, à faire d'hommes las et tendus, des hommes joyeux. Une véritable récréation dans la joie et la sobriété renouvelle corps et âme et permet de devenir un homme nouveau».

Franc... Parler

Victoriaville (R.L.) — Même s'il s'est mérité trois mentions d'assistances dimanche après-midi à Drummondville, John Mentis, des Tigres de Victoriaville, n'est pas parvenu à rejoindre Georges Guilbeault des Castors de Sherbrooke. En effet, dans l'écrasante victoire de 7 à 2 des Castors sur le St-Hyacinthe, Guilbeault a marqué deux buts puis obtenu deux assistances. Guilbeault devance donc Mentis par 3 points.

Ces deux joueurs se livreront dans un duel à finir jeudi soir à Victoriaville alors que dans la dernière rencontre du calendrier régulier, les Castors de Sherbrooke visiteront les Tigres.

Les jeunes Tigres, de l'instructeur Denis Dubé, n'ont pas eu de chance dimanche soir et encore une fois la tactique d'enlever le gardien de buts, parce que les locaux tiraient de l'arrière par un but, ne leur a point profité, puisque l'adversaire a marqué un autre but dans un filer désert.

Incidentement, à la suite d'une réunion de la direction de la ligue junior B, les Tigres de Victoriaville devront reprendre trois joutes cette semaine et la semaine prochaine. Une partie de reprise sera jouée contre Richmond, une contre Lac-Mégantic et l'autre contre Maroo. Les protégés de Denis Dubé tentent de dépasser le Richmond qui occupe le cinquième rang.

Afin de souligner le prochain concours de popularité annuel du Comité d'habitation des Bois-Francis, qui se clôturera à la fin de la semaine de la parade d'habitation, le premier magistrat de la ville d'Arthabaska, son Honneur le maire J.-Robert Noël, a bien voulu accepter d'ouvrir officiellement la campagne hier soir.

M. Raymond Laliberté, président du C.J.C. n'a qu'une seule idée en tête et depuis le début des conflits scolaires il n'a pensé qu'à atteindre son but, qui est de faire éclater le cadre limite des échelles de salaire proposées par le gouvernement dans les directives du 14 octobre dernier», a déclaré M. Maurice Lavallée, président de la Fédération des Commissions Scolaires du Québec, alors qu'il parlait à Victoriaville jeudi dernier.

Assermentation du maire Léon St-Pierre

PRINCEVILLE (G.A.B.) — M. Léon St-Pierre a été assermenté comme nouveau maire de la municipalité rurale de Princeville (St-Eusèbe de Stanfold) à la réunion de février. Les conseillers entrant en fonction ont aussi prêté serment devant M. Gaston Boucher, secrétaire-trésorier du conseil. De nouveau, M. Sarto Hémond a été nommé maire suppléant.

Les édiles municipaux de St-Eusèbe de Stanfold ont inscrit la préparation du budget en tête de liste sur le travail des prochaines réunions. Ce budget servira de base pour fixer le taux de la taxe foncière pour 1967. Ce taux sera fixé au printemps. Le bilan pour 1966 est aussi en préparation par les auditeurs chargés de ce travail pour le conseil rural de Princeville.

VICTORIANVILLE (R.L.) — La question de l'éducation tient présentement en alerte toute la population du Québec. Comme le soulignait M. Maurice Lavallée, président de la Fédération des Commissions scolaires du Québec, de passage à Victoriaville, depuis quel temps, les événements se précipitent à une telle allure que ce qui est vrai un jour peut être faux le lendemain.

Les enseignants de la Région des Bois-Francis, mêmes s'ils ne sont pas aux prises avec un scolaire comme il s'en trouve un bon nombre dans la belle province n'en desirant pas moins appuyer leurs confrères en difficulté et pensent également à leur propre avenir.

Associations

C'est ainsi que les dirigeants de quatre syndicats d'enseignants de la région ont au cours de l'après-midi d'hier, fait parvenir le télégramme suivant au député Roch Gardner, à son bureau de Québec.

M. Roch Gardner, Assemblée Législative Hôtel du Gouvernement Québec.

Monsieur,

En tant que professionnels, nous vous demandons d'avoir au moins la décence de vous abstenir de voter sur un projet de loi injuste qui met en danger l'existence de notre et de votre profession.

A quoi nous servira-t-il d'être professionnels si nous sommes écrasés.

M. Michel Brouillard, FIC du diocèse de Nicolet
Mme Antoinette Sirois, Présidente SPICV
Huguette Boisvert, Présidente AHC Arthabaska
André Guillemette, Président EBF.

M. Michel Brouillard est le président de la Fédération des Instituteurs et Instituteures Catholiques du diocèse de Nicolet, Mme Antoinette Sirois est présidente du Syndicat Professionnel des Instituteurs et Instituteures Catholiques de Victoriaville. Mlle Huguette Boisvert est présidente de l'Association des Instituteurs et Instituteures Catholiques du comté d'Arthabaska et M. André Guillemette est président des Enseignants Bois-Francis.

Pas moins de treize accidents sont survenus en fin de semaine - Blessés

VICTORIANVILLE (R.L.) — A cause du mauvais temps, qu'a connu notre région en fin de semaine dernière, les accidents furent nombreux sur les routes. C'est ainsi que le bureau de la Police Provinciale nous a signalé un total de 13 accidents d'importance pour les journées de samedi et dimanche.

La route 5, principalement entre Victoriaville et Princeville et entre Warwick et Kingsley Falls, était très glacieuse et les accidents les plus importants ont été rapportés à ces endroits.

Les personnes blessées ont été identifiées comme étant Mme Jean-Marie Provencher, 60 ans, de Plessisville, Mme Hervé Braudon, 55 ans, de Plessisville également, ainsi que Mlle Louise Bolduc 19 ans de Lyster, comté de Mégantic. Toutes trois ont été transportées à Arthabaska par les ambulanciers de la maison J.-H. Marcoux de Victoriaville. Les deux personnes âgées voyageaient dans une automobile de marque Comet 1964,

et conduite par M. Jean-Marie Provencher de Plessisville et la jeune fille accompagnait M. Jean-Marc Martel 23 ans, de Ste-Julie. Ce dernier était au volant d'une Plymouth 1964. L'état des trois blessés serait satisfaisant.

L'agent André Laplante de la PP, qui s'est rendu sur les lieux de cette collision, a enregistré des dommages matériels de l'ordre de \$800 sur la Comet et de \$1200 sur l'autre véhicule. L'accident serait survenu après qu'un des deux automobilistes eut perdu le contrôle de son véhicule.

Les deux automobiles de modèle 1966 ont été avariées respectivement pour \$400. C'est l'agent André Plourde du bureau local de la PP qui est allé sur les lieux de cette collision.

Cinq véhicules
Cinq automobiles en cause, des dommages matériels de l'ordre de \$1,200 (et) est le bilan d'une collision à chaîne qui est survenue sur la route 5 à 2 milles de Warwick, samedi. Une première automobile, tirant une remorque domestique, propriété de M. Raymond Paillet, 24 ans de St-Valère, est d'abord venue en collision avec une automobile Peugeot 1954, conduite par M. Gérard Houle, de la rue Suzor à Arthabaska.

Une troisième automobile est venue donner contre l'arrière de celle de M. Paillet. Cette troisième voiture était conduite par M. Benoit Boutin, de Warwick. Comme on venait tout juste de libérer la troisième automobile, une quatrième, conduite par M. Raymond Héneault, de Giffard, vint à nouveau donner contre l'automobile de M. Paillet. En dernier lieu, une cinquième automobile ne put freiner à temps et alla s'arrêter contre celle de M. Héneault.

L'agent Claude Fortier de la PP de Victoriaville évalua les dommages matériels totaux à \$1,200.00.
Encore à Warwick
C'est également l'agent Fortier qui se rendit samedi après-midi à 2 heures sur les lieux d'une collision impliquant une automobile et une camionnette. Cet accident survenu dans les limites de Warwick, n'a toutefois fait aucun blessé.

FUMEURS DU QUÉBEC GAGNEZ

\$5 à \$2,500



Essayez Matinée pour ses prix en argent

Matinée vous offre des milliers de prix en argent dans la province de Québec. Chaque paquet de Matinée—king size ou ordinaire—contient un certificat. Si ce certificat porte un numéro gagnant, vous pouvez gagner \$5, \$25, \$250, ou même \$2500. Le règlement et autres détails sont inscrits sur chaque certificat. Essayez la Matinée immédiatement pour ses prix en argent... et vous l'adopterez pour sa douceur!

Adoptez Matinée pour sa douceur

Certaines cigarettes sont plus douces que d'autres. Les recherches scientifiques ont établi que Matinée est la cigarette la plus douce au Canada. C'est voulu: nous fabriquons les cigarettes Matinée à partir d'une certaine variété de tabac doux; ensuite, nous y ajoutons notre filtre "Excello" qui lui donne encore plus de douceur et ajoute au plaisir de fumer. Les fumeurs adoptent de plus en plus les cigarettes douces. La Matinée est la plus douce des cigarettes.

Voici quelques gagnants du Québec:




M. Gladys V. Bariloin de Verdun gagne \$250



M. André Dutil de Montréal Nord gagne \$250

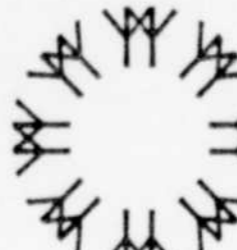
On a tout à gagner à fumer Matinée.



Province de Québec

Bonnes nouvelles!

Les visiteurs sont assurés de pouvoir se loger à des prix contrôlés par le gouvernement du Québec.



Il sera facile de se loger à Montréal et dans la région durant l'Expo 67. Toute allégation contraire est non fondée. LOGEXPO (le service officiel de logement pour l'Expo 67) a à sa disposition des milliers de chambres dans les hôtels, motels, maisons de touristes, roulettes-motels, conciergeries, maisons privées et institutions de tous genres. Sans compter les terrains de camping et les parcs de roulettes. Les taux sont les suivants:

CATÉGORIE	PRIX PAR JOUR PAR UNITÉ
Hôtels, motels, maisons de touristes	\$12-\$40
Roulettes-motels	de \$30 pour 4 adultes à \$49 pour 6 adultes. Grats pour les enfants de moins de 12 ans
Conciergeries (avec cuisine et service de ménage)	\$18-\$25 pour 2 personnes, plus \$2 par personne supplémentaire
Maisons privées	\$6-\$12 pour 1 personne \$8-\$14 pour 2 personnes \$10-\$18 pour 3 personnes \$12-\$20 pour 4 personnes
Institutions (universités, écoles, etc.)	\$3-\$5
Parcs de roulettes	\$30-\$50, avec recordement triple
Terrains de camping	\$2-\$3-\$5

Encouragez vos amis de l'extérieur à faire leurs réservations à l'avance. Ils épargneront ainsi du temps et auront un meilleur choix. Le coupon ci-dessous, pour une demande de réservations, doit être posté *dès maintenant* à LOGEXPO.

Les visiteurs qui ne peuvent prévoir leurs besoins maintenant, devront s'adresser aux kiosques d'information de l'Expo dès leur arrivée. Ces kiosques sont situés aux terminus de transports et sur les grandes routes conduisant à Montréal.

De toutes façons, LOGEXPO garantit de trouver des logements à prix raisonnables et justifiés. Le gouvernement du Québec a déjà institué un contrôle des prix pour toutes les catégories de logements. Le prix officiel doit être affiché dans chaque chambre; les prix plus élevés seront illégaux. Encouragez vos amis à venir à l'Expo de bonne heure pour profiter de l'agréable température printanière. Ils peuvent compter sur un accueil chaleureux et sur des prix équitables.

POSTEZ CE COUPON DÈS MAINTENANT POUR VOS RÉSERVATIONS, À:
LOGEXPO, Expo 67, Montréal, Québec

Nom: _____ App. _____

Adresse: _____

Ville: _____ Prov. _____

Date d'arrivée: _____ Date de départ: _____ Nombre de nuits: _____

Prix désiré: _____ Nombre d'adultes: _____ Nombre d'enfants de moins de 12 ans: _____

Moyen (s) de transport: _____


Catégorie désirée:

HÔTEL MOTEL (conventionnel) MOTEL (roulettes-motels) CONCIERGERIE

MAISON PRIVÉE INSTITUTION CAMPING; TENTE PARC DE ROULETTES

Remarques: _____

(Vous pouvez aussi faire vos réservations par télégramme. Malheureusement, pas de réservations par téléphone avant le 1er avril)



MONTRÉAL CANADA

L'Exposition universelle et internationale de 1967, Montréal, Canada, 28 AVRIL—27 OCTOBRE 1967



(Photo LeRo)

LA SURETE provinciale de Victoriaville a signalé au cours de la dernière fin de semaine un impressionnant total de 13 accidents sur les routes du territoire qu'elle dessert. La plus importante de ces collisions a fait trois blessés et des dommages matériels de l'ordre de \$2,000. L'accident, dû à l'état glissant de la chaussée, est survenu sur la route 5 à un quart de mille des limites de

Princeville. Les deux photos nous font voir la position des automobiles après l'impact. L'automobile Plymouth noire était conduite par M. Jean-Marc Martel, 23 ans, de Ste-Julie, et l'autre plus pâle, de marque Camet, par M. Jean-Marie Provencher de Plessisville. C'est l'agent Andre Laplante qui a fait les constatations d'usage.

Résolution adoptée par le conseil de ville de Sorel

Le gouvernement prié d'acquérir les terrains requis pour l'ouverture du boulevard Gagné

SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de la ville de Sorel, dans une résolution adoptée lors de son assemblée régulière, demandée au ministère provincial des Travaux Publics, de bien vouloir acquérir les terrains requis pour l'ouverture du boulevard Gagné, dans la partie située dans la municipalité de Saint-Pierre de Sorel.

M. Maurice Martel décoré au Bal de la Pharmacie

SOREL (L.B.) — Le président-fondateur de l'Association des Pharmaciens du district de Richelieu, M. Maurice Martel, député de Richelieu à l'Assemblée législative, a été décoré vendredi soir, par l'Association des Pharmaciens de la province de Québec.

Le bureau de M. Bellemare fort avarié

QUEBEC (PC) — Un bris de conduite d'eau a occasionné de lourds dégâts, durant la nuit de dimanche, aux bureaux du ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare.

Des hier matin, les services de M. Bellemare ont été aménagés dans des locaux avoisinants et qui n'ont pas été endommagés par l'inondation.

particulièrement distingué dans la profession au cours de l'année.

La remise de cette décoration lui a été faite au cours du Bal de la pharmacie, qui avait lieu à l'hôtel Reine Elisabeth de Montréal. Cette manifestation mondaine était présidée par M. Maurice Ouellet et madame Ouellet.

M. Maurice Martel, accompagné de Mlle Andree Bertrand, fille de M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de la Justice et de l'Education dans le cabinet Johnson, a reçu les honneurs de la soirée et a ouvert le bal.

Courier Sud

Le froid qui s'est abattu sur la région en fin de semaine a été la raison valable d'ailleurs pour qu'il n'y ait pas de joutes de hockey de la ligue Nicolet-Yamaska, dimanche, à l'aréna de Nicolet. Les parties qui étaient prévues pour dimanche sont remises à une date ultérieure.

On peut dire que les garagistes ont fait de l'argent en fin de semaine. Partout à Nicolet, on voyait des camions-remorques qui poussaient des automobiles pour qu'elles démarrent. Les garagistes ne fournissent pas car sont rares les voitures qui ont passé la nuit de samedi à dimanche dans la rue et qui ont démarré sans une intervention spéciale.

Six conférenciers traitent de sujets sur l'Education

Une partie du renouveau de l'enseignement expliquée lors d'une importante soirée

par Alain CORMIER

nicolet (a.c.) — Une importante soirée d'information s'est déroulée cernièrement, à Nicolet. Le tout a été organisé par la Commission scolaire régionale Provencher et six conférences ont été présentées le même soir.

La première a été présentée par l'abbé Raymond Champagne et portait sur le Service de Psychologie scolaire. La deuxième mettait à jour ce qu'est l'Enfance exceptionnelle. Elle fut présentée par Mme Auguste Beaubien.

L'orientation et les méthodes nouvelles à l'élémentaire furent les sujets respectifs de M. Louis Roy et de Soeur Thérèse du-Bon-Pasteur.

M. Jean-Jacques Dubois, a parlé de l'Education physique et, pour terminer, le directeur des études, M. Yves Houle, a basé sa conférence sur l'école polyvalente.

Psychologie scolaire

"L'évolution du système scolaire a permis le passage de la théorie à la pratique". C'est ce qu'a déclaré l'abbé Raymond Champagne, traitant du service de psychologie scolaire.

L'abbé Champagne a mentionné que depuis longtemps, les éducateurs se butaient à des difficultés presque insurmontables dans leur travail auprès des étudiants. Il croit que c'était surtout dans le domaine de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

Comme solution, il a donné en premier lieu le diagnostic. Il dit qu'il faut détecter le plus exactement possible les causes du trouble signalé.

Ensuite, la psychothérapie sera également une solution. L'abbé Champagne est d'avis que le psychologue entreprend le traitement de la maladie psychologique révélée dans le diagnostic.

Ensuite, il a révélé que ce travail ne pouvait se faire sans la collaboration des parents et des professeurs. Ces derniers doivent, à son dire, sentir que le psychologue est avec eux, toujours prêt à offrir ses services, ses conseils, son appui, dans la limite de son champ d'action.

Enfance exceptionnelle

"Les exceptionnels sont tous les enfants qui, à cause de différents handicaps, ne peuvent donner leur plein rendement dans une classe normale". Telle est la définition apportée par Mme Auguste Beaubien sur l'enfance exceptionnelle.

Mme Beaubien croit que les causes sont multiples, soit d'ordre physique, intellectuel et scolaire.

Elle a dit que ces enfants avaient droit à une éducation et à une instruction comme tout autre enfant. Elle appuie son dire en mentionnant que le rapport Parent le reconnaissait et qu'il disait que l'Etat a le devoir d'instruire tous les enfants et il doit donner une chance égale à l'enfance exceptionnelle.

Il a ensuite expliqué quelles responsabilités avaient les Commissions scolaires, les parents et les professeurs pour ces enfants.

"Espérons pouvoir répondre dans un avenir très prochain, à tous les besoins de ces exceptionnels", de conclure Mme Auguste Beaubien.

L'orientation

"L'orientation est un processus qui consiste à aider un individu à atteindre un développement et un épanouissement maximum pour son profit per-

sonnel et une plus grande efficacité sociale". Du moins, c'est ce qu'a affirmé M. Louis Roy, dans sa conférence sur l'orientation, dans une partie qui traitait de son rôle.

Il dit que pour en arriver à un but individuel et social, le service d'orientation dispose de trois moyens, soit l'information, la psychométrie et l'entrevue individuelle.

Il s'est dit d'avis que l'orientation s'intégrait d'une façon merveilleuse à l'école nouvelle.

Et il termine: "L'orientation vise essentiellement à développer dans le jeune être humain la capacité d'autodétermination et veut être une éducation à l'exercice de la liberté avec les risques que celle-ci peut comporter".

Méthodes nouvelles

"La réforme des structures administratives et pédagogiques, des programmes et des méthodes d'enseignement au niveau secondaire, l'aménagement de polyvalentes fonctionnelles ne sauraient assurer les progrès pédagogiques souhaités par tous, parents et maîtres, si d'abord l'école élémentaire n'établit des fondations solides et durables".

Du moins, c'est ce que pense Soeur Thérèse du-Bon-Pasteur concernant les méthodes nouvelles à l'élémentaire.

Elle croit cependant que l'adoption de méthodes nouvelles pose des problèmes, spécialement à l'école élémentaire. Elle s'explique en mentionnant les questions de matériel didactique, de recyclage des professeurs, d'information des parents et surtout, du travail qui doit s'effectuer en collaboration.

"Ce travail en collaboration de la Commission scolaire régionale et des Commissions scolaires locales contribuerait à faire disparaître les barrières tant psychologiques que pédagogiques entre l'école secondaire et l'école élémentaire, doterait les classes élémentaires d'un service indispensable à l'efficacité des méthodes actives et cela, sans brimer l'autonomie des Commissions scolaires locales", a-t-elle conclu.

Education physique

L'éducation physique intégrée au système éducatif a comme principale fonction de faire en sorte, que le citoyen possède un minimum de vitalité lui permettant d'être heureux, de bien accomplir son travail et, par extension, d'être réellement utile à son milieu." Telle est la déclaration faite par M. Jean-Jacques Dubois, lors d'une conférence sur l'éducation physique.

C'est ce qu'a déclaré le directeur des écoles, M. Yves Houle, dans sa conférence portant sur l'école polyvalente.

Il dit que dans une école polyvalente de 1,800 élèves, les enfants pourraient profiter de cours les préparant à entrer soit sur le marché du travail ou à poursuivre des études dans les futurs instituts ou au niveau des écoles spécialisées, pré-universitaires.

Il a mentionné qu'aucun enfant ne devrait quitter l'école sans avoir reçu un enseignement professionnel qui convient à ses aptitudes et à ses ambitions et qu'il fallait songer à tous ceux qui vont entrer sur le marché du travail sans passer par l'université et leur donner une formation dans le sens de leurs goûts et de leurs dons.

Après avoir monologué sur les avantages des options, M. Houle a déclaré: "Ainsi, au lieu d'être engagé prématurément dans une voie qui n'est peut-être pas la sienne et où il renoncera de plus en plus à l'école, l'enfant a l'occasion d'expérimenter les divers modes de connaissances et de s'orienter progressivement dans le sens de ses goûts et de ses aptitudes."

L'école polyvalente

"Au niveau secondaire, il faut donner à tous les élèves des cours obligatoires pour leur faire, apprendre ce qu'il n'est pas permis d'ignorer pour pouvoir participer activement à la vie communautaire".

SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de la ville de Sorel, dans une résolution adoptée lors de son assemblée régulière, demandée au ministère provincial des Travaux Publics, de bien vouloir acquérir les terrains requis pour l'ouverture du boulevard Gagné, dans la partie située dans la municipalité de Saint-Pierre de Sorel.

Une autre demande s'adresse au ministère provincial de la Voirie, l'invitant à effectuer les travaux nécessaires à l'ouverture complète de ce boulevard, soit les travaux de fondation, d'asphaltage, d'éclairage et de construction des trottoirs.

La résolution, qui a été proposée par l'échevin Marcel Gauthier, appuyée par l'échevin Lucien Lamoureux, souligne que les approches du nouveau pont qui sera construit sur la rivière Richelieu, entre la ville de Sorel et la ville de Tracy, débiteront l'automobile prochain et que ces approches obstrueront la rue Sheppard.

Considérant que le Chemin Saint-Ours et la rue Sheppard sont actuellement les deux seules voies de pénétration dans la ville, par la route 21; considérant que les automobilistes venant de Saint-Ours ou voulant s'y rendre, devront faire un détour pour passer sous le viaduc du boulevard Gagné; considérant que ce boulevard sera ouvert au complet dans la ville de Sorel; considérant que pour emprunter le nouveau pont, il faudra passer par le boulevard Gagné.

La résolution mentionne aussi que les divers députés provinciaux, depuis 10 ans, avaient promis l'ouverture du boulevard Gagné sur toute sa longueur soit du Chemin Saint-Ours dans Saint-Pierre de Sorel jusqu'au Château des Gouverneurs.

La résolution souligne également que le boulevard Gagné et le Chemin Saint-Ours sont les seules voies directes de pénétration dans la ville par la route 21 ou route de Saint-Ours.

POUR VOTRE VUE
CONSULTEZ
R. CHATILLON,
o. o. d.
NICOLET Tél.: 293-4952

HOTEL CANADA
51, Ste-Elisabeth LOUISEVILLE
Entièrement rénové avec nouvelle administration
PRESENTE
DU MARDI AU DIMANCHE SPECTACLES CONTINUELS
à
GO-GO
4 danseuses
Pour réservations:
Tél.: 228-5411

Le navire Cabot rendu à Sorel où il sera réparé d'ici le mois de mai

SOREL (L.B.) — Le navire "Cabot" qui avait chaviré dans le port de Montréal, à la mi-décembre, est arrivé samedi après-midi vers 2 heures aux chantiers maritimes de Marine Industries, où il sera remis en état.

Trois remorqueurs de McAlister Towing Limited, de Montréal, ont pris le navire en touage, au port de Montréal, à six heures, samedi matin, et grâce à la température clémente et à l'absence de glace dans le chenal, le trajet a pu être effectué en un temps record. C'était la première fois qu'une manœuvre pareille était effectuée dans le port en hiver.

Les travaux de réparation ont débuté hier aux chantiers de Marine Industries où quelque 300 ouvriers y seront affectés pour une période de trois mois. La livraison du navire est prévue pour le milieu du mois de mai prochain.

Le "Cabot", un navire de 8,000 tonnes appartenant à Clarke Steamship Company Limited, a chaviré à son quai,

dans l'est de la métropole, le 16 décembre dernier, entraînant la mort de deux officiers. L'enquête du ministre des

Installation d'un tuyau de 4,000 pieds

SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de la ville de Sorel, a adopté une résolution proposée par l'échevin Charles-Omer Pélouquin, appuyé par l'échevin Michel Pelletier, pour demander au ministère provincial de la Voirie l'autorisation d'installer et d'entretenir un tuyau à l'eau de 16 pouces de diamètre, le long du boulevard Poliquin, sur une longueur d'environ 4,000 pieds. Ce tuyau à l'eau est rendu nécessaire pour desservir la municipalité de Sainte-Anne de Sorel, qui est alimentée en eau potable par l'aqueduc de la ville de Sorel.

Encore ce mal de dos lancinant?

Si vous souffrez de mal de dos, cela est peut-être dû à de l'irritation des vertèbres et à des troubles de la vessie. Dans ce cas, les Pilules Dodd's pour les reins peuvent aider à vous soulager. Les Pilules Dodd's stimulent les reins, ce qui aide à soulager la cause du mal de dos. Vous sentez mieux et vous pouvez mieux. Vous pouvez compter sur les Pilules Dodd's pour les reins. Nouveau gros format économique.



CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIERES TEL.: 375-7366

PASCAL

VOICI UNE OCCASION UNIQUE A CE BAS PRIX !

Les quantités sont limitées. Achetez maintenant!

MODELE 439 **\$49.95** SEULEMENT

SEERVEZ-VOUS DE NOTRE PLAN BUDGETAIRE FACILE !

CARNAVAL "HOOVER"

Modèle 1113 HOOVER **BALAYEUSE**
deux aspirateurs en un seul
Pratique manche pour le transport. Pas de sac extérieur malpropre. Tout est intégré.
Nouveau moteur amélioré: 30% plus efficace pour les tapis... 2 1/2 fois plus puissant avec les accessoires.

SPECIAL DE PASCAL \$99.95
\$24.00 EN PLUS POUR ACCESSOIRES

Fonctionne par le mouvement des doigts. Le cadran, monté au dos, permet tous les réglages en fonction du travail à effectuer.

Se glisse sous les meubles bas.

LIQUIDATION DES POLISSEUSES DE LUXE

La superbe polisseuse de luxe Hoover est livrée avec 3 jeux de tampons: tampons applicateurs pour la cire, tampons de feutre pour faire reluire, et tampons en laine d'agneau pour lustrer. Hâtez-vous.

PENDANT QU'IL EN RESTE

Tampons en feutre
Applicateurs de cire
Tampons en laine d'agneau **\$26.95** SEULEMENT

Modèle 5337

Modèle 701

"Il bat tout en balayant tout en nettoyant" sur un coussin d'air.

IL N'EST PAS DE MEILLEUR ASPIRATEUR A TAPIS

C'est le modèle vertical de luxe de Hoover. Il bat les tapis, tout en brossant, tout en aspirant. Il déluge la saleté incrustée. Se transforme en un clin d'oeil pour l'aspiration simple. Epaisse garniture de protection, lampe, sac à poussière à jeter.

QUANTITE LIMITEE SUPPLEMENT POUR ACCESSOIRES **\$69.95** SEULEMENT

La succion seule n'aspire que les débris de surface.

L'agitateur bat doucement les tapis et les nettoie en les brossant.

SI L'ACHAT DE QUINCAILLERIE... VOUS LE TROUVEREZ CHEZ PASCAL